

# Bordereau de signature

## DEC2016\_0118



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	15/07/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	15/07/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-07-15)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

## DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### SECTEUR MARCHES

REF : CN

DEC2016\_0118

### DECISION

#### **OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2016/029 RELATIF A L'ORGANISATION D'UN MINI-SEJOUR ETE 2016**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

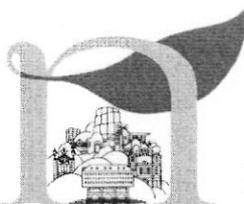
**VU** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché n°2015/075 « Organisation des mini-séjours Eté 2016 », alloti comme suit :

- Lot n°1 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km autour de Paris maximum -Thème principal : Equitation - durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°2 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km autour de Paris maximum -Thème principal : Ferme pédagogique – durée : 5 jours sur Août 2016 ;
- Lot n°3 : Accueil d'enfants de 6 à 10 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Equitation - durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°4 : Accueil d'enfants de 6 à 10 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris - Thème principal : Découverte de la nature - durée : 5 jours sur Août 2016 ;
- Lot n°5 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 10 à 12 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sport de pleine nature -durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°6 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 11 à 14 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sport de pleine nature -durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;
- Lot n°7 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 11 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sports mécaniques -durée : 5 jours sur Août 2016 ;
- Lot n°8 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 15 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Activités Eau vive -durée : 5 jours sur Juillet 2016 ;

**VU** la décision N°DEC2016\_0008 du 09 février 2016 ayant pour objet d'une part de conclure les marchés relatifs aux lots n°1 à 7, et d'autre part de déclarer sans suite la procédure concernant le lot n°8, pour lequel aucune offre n'avait été remise,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune d'organiser un séjour en Juillet 2016 pour les enfants de 15 à 17 ans ayant pour Thème principal : Activités Nautiques,

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ **0118**  
portant sur la conclusion du marché public n°2016/029.

**CONSIDERANT** la proposition de l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques, relative à un mini-séjour du 25 au 29 juillet 2016 à VER SUR MER,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de la catégorie homogène 14.03.08 « Mini -séjours - enfants - 4-17 ans » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques, sise 4 avenue du Parc Saint André 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, le marché public de services n°2016/029 relatif à l'Accueil d'enfants de 15 à 17 ans à VER SUR MER (14114, Côte de Nacre) au centre « La Bambinière » pour un séjour « Activités Nautiques » de cinq jours du 25 au 29 juillet 2016, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 354,17 € TTC. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 12 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
  - Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
  - Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
  - Au titulaire du marché,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **12 JUIL. 2016**

Le Maire,



Daniel VACHEZ.



*Cadre réservé à l'AG*

Transmis au représentant de l'Etat le	15 JUIL. 2016
Affiché le	15 JUIL. 2016
<del>Notifié le</del>	
Publié le	15 JUIL. 2016

2/2

